

Service porteur : Pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE)

Vice-président : Lydie ANCELOT

DÉLIBÉRATION n° CFVU-11-12-2025-01 De la Commission de Formation et de la Vie Universitaire

Séance du 11 décembre 2025

Approbation du compte-rendu de la CFVU du 13 novembre 2025

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 36 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers, notamment son article 22-5 ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Contexte :

Validation par les élus du compte-rendu de la CFVU du 13 novembre 2025.

Nature de la décision :

Pour délibération de la CFVU

Vote :

Soumis à la majorité simple

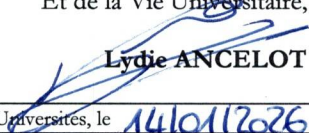
Après en avoir délibéré,

Avis favorable

La présente délibération et son annexe sont adoptées, selon le décompte suivant :

29 votants : 28 pour
 0 contre
 1 abstention

Fait à Poitiers, le 12/12/2025
La Présidente de la Commission de la Formation
Et de la Vie Universitaire,


Lydie ANCELOT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 14/10/2026

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 13/11/2025

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Lydie ANCELOT, Vice-Présidente en charge de la Formation, Présidente de la CFVU.

Présents ou représentés : 37 présents et représentés + 1 voix consultative le quorum est atteint.

Présents ou représentés :

Nom	Prénom	Personnes ayant données procurations	Total
ANCELOT	Lydie	CARDONA Laurent NORMAND Bénédicte	3
Directrice du CROUS ou sa représentante			0
BLOCH	Béatrice		1
DESESSARD	Laurent		1
ESPECEL	Catherine	ALAYRANGUES Sylvie	2
VANDEBROUCK	Clarisse	GIL Sandrine PIMBERT Agnès	3
BEAUCHET	Romain		1
SARROUILHE	Denis	PERRAUD Estelle	2
SCATTOLIN	Anne	RIDEAU Frédéric LACOMBE Daniel	3
VIGIER	Fabrice	LAMPROU Effrosyni	2
VOLTEAU	Stéphanie	LUCET Isabelle	2
DELOUVEE	Isabelle	DUFRONT Isabelle	2
MELLOUKI	Zakariae		1
PECYNA	Mikael		1
DUBOIS	Yann		1
CARDINEAU	Leny	FORTE Lauriane DA SILVA Lysa	3
BOISSAY	Elise	CHARLES Stella	2
MADIER	Mathéo		1
EDOUARD	Lyvia		1
GOUPILAT	Armand	LEGRAND-BARBIOT Antoine	2
MOGUEN	Jildaz	MENARD Léane	2
TRIPONEL	Dorian		1
Total général			37

Total Général : 37 voix, dont la voix consultative du CROUS

Ordre du jour :

- 1- Informations générales ;
- 2- Pour délibération de la CFVU : Approbation du compte rendu de la CFVU du 25 septembre 2025 ;
- 3- Pour délibération de la CFVU : Approbation du compte rendu de la CFVU du 09 octobre 2025 ;
- 4- Quart d'heure étudiants ;

- 5- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Liste des formations ouvertes en alternance en 2026-2027 ;
- 6- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : listes des formations sélectives à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2026-2027 ;
- 7- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : listes des formations à l'entrée en premier cycle proposant le dispositif « oui si » pour l'année universitaire 2026-2027 ;
- 8- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Éléments pris en compte pour l'examen des vœux à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2026-2027 ;
- 9- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Principes généraux de constitution des commissions d'examen des vœux à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2026-2027 ;
- 10- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Capacités d'accueil limitée (CAL) à l'entrée du premier cycle universitaire pour l'année 2026-2027 ;
- 11- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Parcours en deuxième année de BUT pour l'année universitaire 2027-2028 ;
- 12- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Capacité d'accueil limitée (CAL) pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2026-2027 ;
- 13- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Les attendus à l'entrée de première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2026-2027 ;
- 14- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Critères généraux d'examen des candidatures à l'entrée de première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2026-2027 ;
- 15- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Principes généraux de constitution et rôle des commissions de recrutement à l'entrée de première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2026-2027 ;
- 16- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Capacité offerte limitée (COL) à l'entrée de première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2026-2027 ;
- 17- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Répartition des capacités d'accueil en deuxième année de MMOP et en première année de Masso-Kinésithérapie 2026-2027 pour les étudiants inscrits en licence accès santé en 2025-2026.

La séance commence à 15h13.

Lydie ANCELOT énumère les 16 procurations reçues. Elle précise qu'avec 37 élus présents ou représentés, dont la représentante du CROUS Poitou-Charentes, avec voix consultative, le quorum est atteint.

En préambule, **Lydie ANCELOT** rappelle que le règlement intérieur de l'établissement indique que le quorum vérifié en début de séance vaut pour la durée du conseil. Elle précise que la présente CFVU donne lieu à un enregistrement.

1- Informations générales :

Plusieurs informations générales sont transmises :

Formation à destination des enseignants et enseignants-chercheurs par le Pédagolab et plus particulièrement l'accompagnement au développement des usages de l'intelligence artificielle.

- L'intelligence artificielle constitue l'un des axes prioritaires du plan de formation 2025-2026.
- Objectifs : accompagner les enseignants dans la compréhension, l'expérimentation et l'intégration raisonnée des IA dans leurs pratiques.

Plan de formation piloté par le Pédagolab :

- • niveau 1 : découvrir les fondamentaux et comprendre les enjeux (capsules, fiches, formation « IA en 10 points clés ») ;
- • niveau 2 : concevoir et scénariser avec l'IA (formations présentielles, étude de cas, images génératives) ;

- niveau 3 : mutualiser et capitaliser les usages au sein des équipes.

Lydie ANCELOT poursuit les informations générales en mentionnant le lien vers les différents événements liés à la mobilisation de l'université contre les violences faites aux femmes : <https://www.univ-poitiers.fr/journee-internationale-de-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/>

Enfin Lydie ANCELOT informe les élus de l'évolution de l'écosystème Mon Master avec une nouvelle application ministériel, « Fresq », qui a pour objectif de recueillir les offres de formations des établissements. Aujourd'hui tous nos masters doivent-être intégrés dans l'application. Il s'agit d'un pilotage au niveau de l'établissement.

2- Pour délibération de la CFVU : Approbation du compte rendu de la CFVU du 25 septembre 2025 ;

Délibération n° CFVU 20251113_01 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 25 septembre 2025 ;

Le compte-rendu est approuvé

Décompte des voix : 37

Suffrages exprimés : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Mikael PECYNA alerte sur les noms de famille mal orthographiés dans les comptes rendus.

Stéphanie VOLTEAU signale que pour le compte-rendu du 25 septembre il y écrit Sylvie au lieu de Stéphanie.

Lydie Ancelot mentionne que ces éléments seront modifiés pour les documents déposés au recueil des actes.

3- Pour délibération de la CFVU : Approbation du compte rendu de la CFVU du 09 octobre 2025 ;

Délibération n° CFVU 20251113_02 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 09 octobre 2025 ;

Le compte-rendu est approuvé.

Décompte des voix : 37

Suffrages exprimés : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

4- Quart d'heure étudiants

Armand GOUPILAT fait remonter un problème avec la licence Microsoft 365. Un message s'affiche pour prévenir d'un arrêt de fonctionnement d'ici le 25 novembre. Il demande si une solution va être mise en place, sans quoi, les étudiants n'auront plus accès à la licence.

Gregory MOUSSERION informe qu'une information est disponible dans le Iris Etudiant, volet « actualités » sur ce sujet.

Lydie ANCELOT propose d'envoyer un mail au Vice-Président numérique, copie au Vice-Président étudiant sur ce point et fera un retour lors de la prochaine CFVU.

5- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : liste des formations ouvertes en alternance en 2026-2027

Lydie ANCELOT informe qu'afin de pouvoir proposer les CAL et les COL pour l'accès à différentes formations, il convient en amont de voter les formations ouvertes en alternance (apprentissage et/ou contrat de professionnalisation). Le document soumis aux élus recense donc l'ensemble des formations de l'établissement ouvertes soit en apprentissage, soit en contrat de professionnalisation, soit les deux. Ce sont ainsi 162 formations (la déclinaison est à l'échelle du parcours).

Béatrice BLOCH se pose la question si derrière ces ouvertures il y a la recherche de ressources propres. Elle se questionne sur le public intégrant ces formations, notamment sur leur catégorie sociale. Elle se demande si ces ouvertures ne sont pas au détriment des formations en formation initiale.

Lydie ANCELOT explique que lorsque des équipes pédagogiques font le choix d'ouvrir à l'alternance c'est dans un objectif pédagogique et dans un objectif d'insertion visée pour ces étudiants. Elle ajoute que cette modalité pédagogique a également pour objectif d'avoir une expérience professionnelle plus importante qu'un stage. Les étudiants qui vont en alternance sont de toutes catégories sociales.

Béatrice BLOCH ajoute que les formations sans alternance pourraient paraître moins attractives et que l'alternance diminue l'intérêt des autres formations.

Avis n° CFVU 20251113_05- Liste des formations ouvertes en alternance en 2026-2027

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 37

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 3

6- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : listes des formations sélectives à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Lydie ANCELOT détaille la liste des formations sélectives : qui comporte les BUT, les CMI, le certificat d'orthophonie, les 3 DEUST, les deux doubles-licences et les deux parcours renforcés.

Cette liste varie par rapport à l'année dernière, car elle n'intègre pas le CMI Sciences de la vie, parcours biologie-santé pour lequel une non ouverture a été demandée par SFA. Cette demande de non ouverture est relative à un fort taux d'étudiants ne finalisant pas leur parcours, beaucoup d'étudiants quittant la formation au fur et à mesure de l'avancée des années de formation (notamment entre la L3 et le M2). Ce constat est réalisé depuis plusieurs années. Excepté ce changement, il n'y a pas de modification proposée.

Elise BOISSAY informe avoir échangé avec des étudiants de CMI. Ces étudiants ne retrouvent pas l'aspect « sélectivité » dans les enseignements. Le CMI ne semble pas répondre aux attendus des étudiants concernés (pas de TP, semblable à la licence classique, etc.).

Elise BOISSAY demande s'il n'est pas possible de trouver une solution, car c'est une formation fortement demandée.

Clarisse VANDEBROUCK détaille le contenu pédagogique de la formation, s'il n'y a pas de TP supplémentaire, le CMI ajoute bien des modalités propres, notamment des éléments de gestion de projet et une période en milieu professionnel (stage) plus longue. Elle ajoute que peut-être que les modalités ne sont pas claires pour les étudiants concernés. Pour autant, le CMI apporte bien des compétences supplémentaires, notamment par la pratique en laboratoire et en entreprise.

Par rapport à l'évaporation des étudiants, elle ajoute que cela fait partie du CMI : entre les différentes universités qui proposent des CMI équivalents, il était attendu que les échanges et les mobilités des étudiants se fassent entre ces universités pour garder le label et pour obtenir un Bac +5 avec le label à la fin du CMI. Or, cela ne se produit pas, les étudiants partent, et pour certains, sortent du cursus.

Mikael PECYNA ajoute que les étudiants ont bien conscience de la plus-value du CMI.

Stéphanie VOLTEAU questionne sur l'accompagnement des étudiants en stage en laboratoire.

Clarisse VANDEBROUCK répond que le stage se déroule au sein des laboratoires de l'université (avec un accompagnement par les équipes), en cas de stage extérieur ils ont un référent et un lien avec l'équipe pédagogique.

Lydie ANCELOT rappelle que les non-ouvertures ont un impact sur les capacités des formations associées. Pour rappel, les capacités émanent d'un dialogue avec le rectorat ; il est alors possible que le rectorat demande le reversement des places CMI (formation non-ouverte en 26-27) vers une autre licence de la composante.

[Avis n° CFVU 20251113_06- Listes des formations sélectives à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2026-2027](#)

[Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.](#)

[Décompte des voix : 37](#)

[Suffrages exprimés : 34](#)

[Pour : 31](#)

[Contre : 3](#)

[Abstention : 3](#)

7- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : listes des formations à l'entrée en premier cycle proposant le dispositif « oui si » pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Lydie ANCELOT informe que la liste des formations proposant un dispositif oui-si est stable : les 7 mentions de licence portées par SFA, AES, Économie-gestion et Musicologie. A noter qu'une réflexion se porte au niveau de l'établissement concernant une expérimentation à venir d'un dispositif d'accompagnement complémentaire (actuellement en cours d'études), qui lui serait basé sur une identification des étudiants en difficulté postérieurement à leur arrivée à l'université, et non antérieurement comme le dispositif oui-si.

Stéphanie VOLTEAU demande s'il était possible de savoir le coût et d'avoir un bilan de ce qui a été fait.

Lydie ANCELOT répond qu'elle souhaite également un bilan de ce dispositif. Dans les éléments de bilan, il y a deux choses à prendre en compte :

- Le taux de réussite des étudiants, avec un regard plus spécifique sur les étudiants « oui si »
- Les enquêtes directement auprès des étudiants, ce sont des enquêtes de satisfaction. Sur les enquêtes de satisfaction, les étudiants sont plutôt satisfaits de l'accompagnement qui peut être mis en place. Les étudiants « oui si » ont un enseignant référent dédié, qui les accompagne dans ce dispositif. Concernant le taux de réussite, le taux de réussite des étudiants « oui si » peut être considéré comme plus faible. À l'entrée ce sont des étudiants qui ont des difficultés, ils ont besoin de cet accompagnement.

Un autre élément qui est important pour le bilan, c'est comment peut évoluer ce dispositif ? Une des possibilités envisagées est de permettre à des étudiants en entrée de cycle de bénéficier de cet accompagnement supplémentaire, parce qu'ils seraient identifiés comme ayant des fragilités à l'entrée, mais non identifiés sur Parcoursup. Sur les moyens, le nombre d'heures qui sont allouées pour le dispositif est pris en charge par l'établissement en partie financé par le ministère, pour accompagner les étudiants de ce dispositif.

Avis n° CFVU 20251113 07- Liste des formations à l'entrée en premier cycle proposant le dispositif « oui si » pour l'année universitaire 206-2027

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 37

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 3

8. Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : éléments pris en compte pour l'examen des vœux à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Lydie ANCELOT précise que les éléments pris en compte pour l'examen des vœux sont des éléments qui doivent être renseignés sur la plateforme, et qui sont communiqués aux candidats. Quelle que soit la formation, la structure est identique : 5 champs d'évaluations possibles (« résultats académiques », « compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire », « savoir-être », « motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet » et « engagements, réalisation dans des activités péri ou extra-scolaires »). Les éléments pris en compte pour cette année sont inchangés par rapport au vote réalisé en CFVU et en CA en octobre 2024.

Béatrice BLOCH exprime le souhait de l'équipe pédagogique de prendre en compte la lettre de motivation.

Stéphanie VOLTEAU se questionne sur l'intérêt d'une lettre de motivation pour ces mentions.

Marjorie MAUGEIN cite l'exemple de musicologie : c'est une formation qui se base sur le parcours musical des étudiants et pas seulement sur le parcours académique. Concernant les autres formations ça permet de déterminer s'il y a un réel projet au travers la lettre de motivation.

Lydie ANCELOT ajoute qu'il est important de comprendre le projet de l'étudiant

Avis n° CFVU 20251113 08-Éléments pris en compte pour l'examen des vœux à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2026-2027

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 37

Suffrages exprimés : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

9. Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : principes généraux de constitution des commissions d'examen des vœux à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Lydie ANCELOT explique que le vote soumis aux élus de la CFVU concerne la composition des commissions d'examen des vœux Parcoursup 2026. La composition de ces commissions est composée de la manière suivante : la commission d'examen des vœux est composée d'au moins trois enseignants-chercheurs ou enseignants, dont : le porteur de mention ou son représentant, le responsable de première année ou son représentant, un membre de l'équipe pédagogique désigné par le doyen. Parmi ces membres sera désigné au moins un examinateur ainsi qu'un responsable de l'outil d'aide à la décision.

Cette proposition est identique à celle réalisée pour Parcoursup 2025.

Avis n° CFVU 20251113 09- Principes généraux de constitution des commissions d'examen des vœux à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2026-2027

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 37

Suffrages exprimés : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

10. Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : capacités d'accueil limitée (CAL) à l'entrée du premier cycle universitaire pour l'année 2026-2027 ;

Lydie ANCELOT expose les demandes de modification de CAL qui ont été demandées par les équipes pédagogiques.

Les modifications concernent :

- une baisse de la capacité pour le CMI biologie-santé, dont les arguments ont été exposés dans le vote des formations sélectives, correspond à une baisse de 16 places, faisant écho à la demande de non ouverture de ce CMI.
- une baisse de 35 places pour le parcours préparatoire au professorat des écoles – sciences du langage, correspondant à la fermeture de ce parcours faisant écho à la création de la licence professorat des écoles. Parallèlement, une hausse de 96 places émanant de la création de la licence professorat des écoles dont le choix s'est porté pour une ouverture sur tous les sites de l'université : Poitiers, Angoulême, Niort, avec une répartition égalitaire selon les sites. Soit un nombre de 7177 places

Lenny CARDINEAU demande si dans la licence professorat des écoles, il y aura des options sciences du langage qui seront proposées au cours du cursus. Puisque qu'avec cette baisse de 35 places cela engendre encore plus de perte au niveau de l'académie et du national sur cette formation.

Lydie ANCELOT affirme qu'il n'y a pas de baisse de places au niveau global, le nombre de places pour lesquelles nous allons former nos étudiants au professorat des écoles est plus important qu'avant.

Lenny CARDINEAU questionne sur la place des sciences du langage dans cette licence.

Lydie ANCELOT assure que le contenu dans le parcours professorat des écoles a été travaillé avec l'évolution de la licence pour intégrer des contenus qui conviennent toujours.

Stéphanie VOLTEAU soulève plusieurs questionnements relatifs à cette licence concernant :

- Des lieux de préparation au concours en L3 à l'université ;
- Les moyens attribués ;
- La mise en œuvre d'un bilan/état des lieux concernant la préparation au concours en L3.

Lydie ANCELOT assure que les groupes de travail de juin et juillet ont travaillé à la mise en œuvre de la pré-pro MEEF. Elle ajoute qu'il n'y a pas d'heures supplémentaires en 25-26 qui ont été ajoutés, on est sur la même préparation.

Béatrice BLOCH s'interroge sur les 16 places qui disparaissent du CMI et sur le non-reversement vers la licence.

Lydie ANCELOT répond que la demande de fermeture du CMI a été faite auprès du rectorat. C'est le rectorat qui apportera les éléments sur le possible reversement. Le retour du rectorat devrait être avant la tenue du CA semaine prochaine, instance délibérative de ces éléments.

Béatrice BLOCH réaffirme la position du SNESUP, en s'opposant à Parcoursup.

Avis n° CFVU 20251113 10- Capacités d'accueil limité (CAL) à l'entrée du premier cycle universitaire pour l'année 2026-2027

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 37

Suffrages exprimés : 37

Pour : 31

Contre : 6

Abstention : 0

11. Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : parcours en deuxième année de BUT pour l'année universitaire 2027-2028 ;

Lydie ANCELOT explique la raison de ce vote : à titre d'information pour les candidats de la campagne 2026, doivent être indiqués sur la plateforme Parcoursup les parcours de BUT auxquels ils pourront prétendre lors de leur arrivée en BUT2, soit en 2027-2028. C'est à cet effet que le document suivant est soumis au vote. Ces parcours sont inchangés.

Avis n° CFVU 20251113 11- Parcours en deuxième année de BUT pour l'année universitaire 2027-2028

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 37

Suffrages exprimés : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

12. Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : capacité d'accueil limitée (CAL) pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Lydie Ancelot expose désormais les évolutions proposées concernant l'accès à la première année du deuxième cycle. Les CAL subissent une évolution cette année pour plusieurs raisons dont principalement :

- la modification relative au passage du M1 MEEF 1^{er} degré au M2E 1^{er} degré afin que le nombre de places corresponde à l'estimation du nombre de places au concours.
- la modification relative au passage du M1 MEEF 2nd degré au M2E 2nd degré, suite à la concertation régionale pilotée par le rectorat de région, entraînant la conservation de nombreux parcours au sein de l'UP, avec notamment un pôle unique régionale pour SII, NSI et éducation musicale et entraînant une non ouverture de 3 parcours (allemand et italien qui seront désormais unique au niveau national et SES unique à Bordeaux au niveau régional, le choix se portant sur un pôle économie-gestion unique fort).
- une adaptation des modalités d'ouverture pour certains masters en FAD de l'IAE, et la non ouverture de la modalité « FI », qui ne correspondaient pas aux attentes des étudiants, entraînant une hausse pour les autres modalités.
- l'ouverture du parcours didactique des langues et du français langue étrangère et seconde – Franco Ouzbek
- une non ouverture pour 2026-2027 du parcours commerce international des spiritueux pour lequel des échanges sont en cours pour déterminer une potentielle réouverture en 27-28.
- une mise en conformité par rapport à 2025-2026, rentrée pour laquelle le parcours franco-polonais n'a pas ouvert, comme le parcours management et commerce international – Nanchang
- un ajustement conjoncturel de capacités d'accueil (à la baisse comme à la hausse)

Stéphanie VOLTEAU assure que le SNESUP a été alerté pour le parcours SES, puisque ça fait 10 étudiants en M1 et 10 étudiants en M2. Elle souhaite avoir des éléments sur les étudiants non admis au concours.

Lydie ANCELOT attire l'attention des élus, elle explique qu'une non-ouverture en première année de cycle, ne veut pas dire que la formation ferme. Elle assure qu'en 2026 le M2 MEEF SES sera ouvert.

Stéphanie VOLTEAU demande des précisions sur les places attribuées aux étudiants n'ayant pas obtenu le concours.

Lydie ANCELOT explique que la CAL intègre les lauréats, les non lauréats et d'autres étudiants également.

Stéphanie VOLTEAU demande le nombre de places ouvertes sur l'académie par concours.

Lydie ANCELOT répond que le nombre de postes au concours sur Poitiers est de 191 pour le 1^{er} degré. Les capacités pourront être réajustées année après année. Les masters de l'université seront ouverts aux lauréats et non lauréats.

Stéphanie VOLTEAU pense qu'au regard du nombre de postes au concours, il y aura sûrement des non lauréats qui seront pris dans le master.

Lydie ANCELOT répète l'importance de calibrer les capacités pour les lauréats et les non lauréats. Les non lauréats pourront retenter le concours.

Stéphanie VOLTEAU questionne la comptabilité de la procédure de candidature en master et le calendrier du concours.

Lydie ANCELOT explique que les étudiants candidatant sur Mon Master n'auront pas encore le résultat du concours. Cet élément justifie que la CAL soit supérieure à la COL. Les étudiants lauréats du concours s'orienteront automatiquement vers le M2E.

Avis n° CFVU 20251113 12- Capacité d'accueil limitée (CAL) pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2026-2027

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 37

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 7

13- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : les attendus à l'entrée de première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Lydie ANCELOT explique que les attendus proposés sont les mêmes que l'année dernière. Pour rappel, ils sont définis à l'échelle du mode de recrutement. Enfin, leur rédaction fait l'objet d'une démarche uniformisée au sein de l'établissement : ils sont tous basés sur les fiches RNCP des licences privilégiées par les formations.

Avis n° CFVU 20251113 13- Les attendus à l'entrée de première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2026-2027

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 37

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 3

14-Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : critères généraux d'examen des candidatures l'entrée de première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Lydie ANCELOT mentionne, dans le cas des critères généraux votés cette année une évolution sur l'élaboration des CGEC, il est désormais proposé de faire évoluer les critères généraux d'examen des candidatures selon cinq champs d'évaluation, comme proposé à toutes les formations de Master au niveau national. La proposition a été discutée avec les assesseurs à la pédagogie :

- Résultats académiques ;
- Compétences, savoir-faire ;
- Savoir-être ;
- Motivation / projet ;
- Engagements et activités.

Les critères rédigés pour l'affichage au public proposés évoluent de la manière ci-dessous pour cette année :

Critère 1 : les résultats académiques par le biais des notes des années post-bac contenues dans les relevés de notes. Il conduit à une évaluation quantitative des résultats et une évaluation qualitative de la trajectoire du candidat (notes, nombre d'années et parcours suivis). Critère essentiel

Critère 2 : les compétences acquises, les acquis méthodologiques, le savoir-faire, par le biais du CV, des relevés de notes et des certifications. Il conduit à la prise en compte des stages, des expériences professionnelles, et le cas échéant des certifications. Critère essentiel

Critère 3 : le savoir-être, par le biais de l'entretien oral, le CV et la lettre de motivation. Il permet de prendre en compte la qualité de la présentation et la qualité formelle des documents. Critère important

Critère 4 : la motivation, la connaissance de la formation et la cohérence du projet par le biais de la lettre de motivation et du CV. Il permet d'évaluer la cohérence du projet du candidat avec la formation demandée, sa motivation et ses qualités d'argumentation. Critère essentiel

Critère 5 : l'engagement et les activités par le biais de la lettre de motivation et du CV. Il permet d'apprécier la valorisation de l'engagement et des activités. Critère complémentaire.

Béatrice BLOCH souhaite exprimer sa position, tout comme pour Parcoursup elle assure être défavorable à la plateforme Mon Master.

Avis n° CFVU 20251113 14- Critères généraux d'examen des candidatures à l'entrée de première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2026-2027

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 37

Suffrages exprimés : 37

Pour : 34

Contre : 3

Abstention : 0

15 - Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : principes généraux de constitution et rôle des commissions de recrutement à l'entrée de première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Lydie ANCELOT précise qu'il convient désormais de voter la constitution et le rôle des commissions de recrutement. Par rapport à l'année dernière, il n'y a pas de modification réalisée.

Avis n° CFVU 20251113 15- Principes généraux de constitution et rôle des commissions de recrutement à l'entrée de première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2026-2027

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 37

Suffrages exprimés : 34

Pour : 31

Contre : 3

Abstention : 3

16- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : capacité offerte limitée (COL) à l'entrée de première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Lydie ANCELOT expose désormais les évolutions proposées concernant l'accès à la première année du deuxième cycle et plus spécifiquement les COL (places offertes sur Mon Master). Les COL subissent une évolution cette année pour plusieurs raisons :

- la modification relative au passage du M1 MEEF 1^{er} degré au M2E 1^{er} degré afin que le nombre de places correspondent à l'estimation du nombre de places au concours.
- la modification relative au passage du M1 MEEF 2nd degré au M2E 2nd degré, suite à la concertation régionale.
- une COL pour les M2E 2nd degré devant tenir compte des potentiels non-lauréats.
- une hausse globale de la mention chimie (notamment du fait de la capacité pour les EUR « chimie » en lien avec le projet AMI CMA « chimie verte »).
- une hausse globale de la mention informatique.
- une hausse de la mention biodiversité, écologie et évolution du fait de l'alternance entre Tours et Poitiers pour l'ouverture du parcours « plantes et société : culture durable, paysage et phytovalorisation ».
- une adaptation des modalités d'ouverture pour certains masters en FAD de l'IAE pour correspondre mieux aux attentes des étudiants et la non ouverture de la modalité « FI », qui ne correspondaient pas aux attentes des étudiants, entraînant une hausse pour les autres modalités.
- une non ouverture pour 2026-2027 du parcours commerce international des spiritueux pour lequel des échanges sont en cours pour déterminer une potentielle réouverture en 27-28.
- une mise en conformité par rapport à 2025-2026, rentrée pour laquelle le parcours franco-polonais n'a pas ouvert, comme le parcours management et commerce international – Nanchang.
- un ajustement de capacités d'accueil (à la baisse comme à la hausse) selon les effectifs de ces parcours et l'atteinte ou non de la CAL précédente.

Avis n° CFVU 20251113 16- Capacité offerte limitée (COL) à l'entrée de première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2026-2027

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 37

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 7

17- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : répartition des capacités d'accueil en deuxième année de MMOP et en première année de Masso-Kinésithérapie 2026-2027 pour les étudiants inscrits en licence accès santé en 2025-2026.

Lydie ANCELOT rappelle que suite au vote du CA du 26 septembre 2025, la capacité globale en médecine et pharmacie est en hausse, respectivement de + 41 places et de + 6 places, la capacité en maïeutique et odontologie étant inchangées. Il convient d'attribuer le nombre de places selon les dispositifs dit « passerelle » (étudiants titulaires d'un Master ou d'un Doctorat), ceux inscrits en L.AS2 ou 3, et ceux inscrits en L.AS1, au regard de la réglementation nationale (arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique).

Pour l'année 2026-2027, en respectant la réglementation nationale, l'application locale proposée est la suivante :

* Pour les passerelles : 12% des places pour maïeutique, 20% pour pharmacie (soit une augmentation de 1 place du fait de la hausse globale) et 15% pour médecine (odontologie et kiné ne sont pas concernés). L'augmentation du pourcentage de passerelles pour la filière médecine (de 10% à 15%, soit une augmentation de 18 places) reflète la volonté de l'UFR Santé de diversifier les profils étudiants en tenant compte de la hausse des candidatures via ce dispositif. La baisse de 12% (cela concerne une baisse de 2 places) pour la filière maïeutique relève du même raisonnement, avec une baisse des candidatures via ce dispositif mais une hausse des LAS2-3 comme cela sera présenté ci-dessous.

* pour les LAS 2 et 3 : la détermination des places pour les LAS 2 et 3 se réalise au regard des inscrits fin septembre qui ont connu une hausse cette année. Il est proposé, afin de pouvoir conserver un pourcentage adapté pour les LAS1, un pourcentage de 35% pour médecine et pharmacie (identique à l'année dernière) et 38% pour maïeutique (soit +3% par rapport à l'année dernière). Pour la filière odontologie et kinésithérapie, la répartition est inchangée suite à la convention de partenariat.

* pour les LAS 1 : une hausse de 9 places est proposée en médecine et de 3 places en pharmacie et une baisse de 1 place en maïeutique du fait du pourcentage plus élevé de LAS2 et 3.

Il convient ensuite de répartir les places entre les 3 groupes de L.AS, qui, pour rappel, sont : le groupe avec les L.AS dans le domaine SHS (Droit, Lettres, éco-gestion, LLCER anglais, LLCER espagnol, LEA, Sciences du langage) ; celles en sciences fondamentales et appliquées hors sciences de la vie (mathématiques, physique, chimie sciences pour l'ingénieur, sciences de la terre et informatique) ; celles en sciences de la vie et STAPS. Il convient d'ajouter Sciences de la vie et Sciences pour la santé de La Rochelle Université.



Pour les L.AS1, les places sont réparties au poids de chaque groupe en termes de capacité d'accueil sur Parcoursup. Pour les L.AS2 et 3, comme nous ne disposons pas de CAL pour ces dernières, la répartition est réalisée en fonction du nombre d'inscrits, relevés fin septembre.

Béatrice BLOCH se questionne sur le fonctionnement pour déterminer le nombre de places. Elle demande si elles sont issues de Parcoursup.

Lydie ANCELOT répond que ce sont les places issues des capacités L.AS.

Clarisse VANDEBROUCK alerte sur les entrées en LAS 2 et 3 et en passerelle, car il y a une augmentation d'étudiants qui tentent la passerelle, alors que la LAS1 doit constituer la source principale, pour faire des études de santé.

Lydie ANCELOT assure qu'il est important de répondre à la diversité des profils dans les filières de santé.

Catherine ESPECEL remarque qu'il y a une augmentation sur les passerelles. Elle questionne pour savoir s'il y a plusieurs aspects dans ces passerelles, doctorat, master et même certaines licence qui sont éligibles. Est-ce qu'il y a des proportions pour ces types de diplômes ?

Lydie ANCELOT explique qu'il existe une commission passerelle qui étudie les dossiers.

Denis SARROUILHE affirme que toutes les places passerelle sont remplies. Il ajoute qu'il y a eu un élargissement des possibilités de candidature mais uniquement pour la filière pharmacie, avec une ouverture à certaines mentions de licence et certaines spécialités de BUT.

Il complète le fonctionnement de la commission passerelle : il n'y a pas de quota en fonction du profil ou du diplôme du candidat, la commission passerelle axe ses critères principalement sur la motivation et le projet professionnel.

Stéphanie VOLTEAU se questionne sur la possibilité de passerelle pour la filière STAPS.

Lydie ANCELOT explique que la passerelle STAPS est uniquement à destination de la filière de kinésithérapie (IFMK) et ça concerne un nombre limité d'étudiants.

Béatrice BLOCH se réjouit de l'augmentation des places.

Départ de Fabrice VIGIER.

[Avis n° CFVU 20251113 17- Répartition des capacités d'accueil en deuxièmes année de MMOP et en première année de Masso-Kinésithérapie 2026-2027 pour les étudiants inscrits en licence accès santé en 2026-2026](#)

[Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.](#)

[Décompte des voix : 37](#)

[Suffrages exprimés : 35](#)

[Pour : 35](#)

Contre : 0
Abstention : 2

Clarisse VANDEBROUCK souhaite exprimer l'inquiétude des équipes pédagogiques de SFA concernant la mutualisation des locaux des laboratoires de recherche. Cette mutualisation, associée à des changements de locaux inquiète les équipes pédagogiques, les agents et les étudiants, notamment ceux en situation de handicap.

Lydie ANCELOT répond qu'elle va en rediscuter avec le VP patrimoine.

Prochaine CFVU, ***le jeudi 11 décembre 2025 à 14h00 (horaire à confirmer)***

La séance se termine à 17h23.

La Présidente de la CFVU,

Lydie ANCELOT